



AEF Dépêche n°513681 - Paris, le 06/01/2016 19:16:00
- Formation professionnelle -

Compte : thierry.latouche (103059) - 77.201.197.24 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Le gouvernement engage une évaluation de la VAE confiée à plusieurs inspections générales, dont l'Igas

Par **Alexandra Turpin**

Le gouvernement a "décidé d'engager une évaluation de la validation des acquis de l'expérience" écrit Manuel Valls, dans une lettre adressée à plusieurs inspections générales, dont l'Igas, et datée du 16 décembre 2015. Cette évaluation devra porter sur l'efficacité de la VAE, l'efficience des dispositifs de gestion et la gouvernance de cette politique. L'équité d'accès et l'adaptation de la VAE aux besoins seront également étudiées. Cette évaluation est menée dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Sa conduite est placée sous l'autorité des ministres du Travail et de l'Éducation nationale.

Le gouvernement lance, en décembre 2015, une évaluation de la validation des acquis de l'expérience confiée à une mission composée de membres de l'Igas, Igen (Inspection générale de l'éducation nationale) et de l'Igaenr (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche).

EFFICACITÉ, GOUVERNANCE, ÉQUITÉ DE LA VAE

Cette évaluation porte sur "cinq angles principaux" écrit le Premier ministre, Manuel Valls, dans un courrier séparé, adressé à Pierre Boissier, chef de l'Igas, Jean-Yves Daniel, doyen de l'Igen et Jean-Richard Cytermann chef de l'Igaenr :

- L'efficacité de la **VAE** (performance du dispositif en matière de taux de certification, fluidité des traitements de demande, effets en termes d'insertion et de profession professionnelle) ;
- L'efficience des dispositifs de gestion de la **VAE** (en termes de moyens humains et financiers et de délais) ;
- La gouvernance de cette politique (coordination entre les ministères certificateurs, mobilisation des partenaires sociaux, organisation territoriale) ;
- L'équité d'accès à la **VAE** d'un point de vue territorial et sectoriel ;
- L'adaptation de la **VAE** aux besoins, compétences et profils des potentiels bénéficiaires et la qualité des dispositifs d'accompagnement aux demandeurs.

ÉLABORER DES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION

"Votre analyse devra permettre d'élaborer des scénarios d'évolution de la **VAE**, permettant

d'ajuster ses objectifs et sa politique de développement, d'envisager des pistes d'amélioration de son ingénierie et d'améliorer la coordination entre les opérateurs intervenant tout au long d'un parcours de certification **VAE**", poursuit le Premier ministre. Manuel Valls note que la **VAE** reste "une voie sous-utilisée d'accès à la qualification avec un peu plus de 250 000 personnes certifiées en 10 ans, contre un objectif initial de qualifier 60 000 personnes par an".

3,13 millions d'euros en 2013

"Les crédits (hors titre 2 : dépenses de personnel) consommés pour ce dispositif de promotion professionnelle étaient de 3,13 millions d'euros en 2013 (PLF2014). Ces crédits alimentent le budget opérationnel du programme académique (BOP), dédié à la **VAE**. Ils servent à financer les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice des missions régaliennes relatives à la **VAE** (accueil, information, analyse de la demande, ciblage du diplôme, suivi des parcours de certification, analyse des résultats...)"

La conduite de cette évaluation est "placée conjointement sous l'autorité" de Najat Vallaud-Belkacem et de Myriam El Khomri, indique le Premier ministre, dans une lettre aux ministres du Travail et de l'Éducation nationale. "J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de la **VAE**", ajoute Manuel Valls. L'étude est menée dans le cadre de la MAP (modernisation de l'action publique).

Les ministres devront "réunir et présider à trois reprises au moins un comité d'évaluation", composé des parties prenantes. Les services des inspections présenteront les "travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic ainsi que les scénarios de transformation".

UTILISATION DE LA **VAE** PAR LES ENTREPRISES

Les objectifs de l'évaluation sont de "développer l'accès pour un plus grand nombre de citoyens à la certification de leurs compétences par la **VAE**" et d'instituer "le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience", précise la fiche de cadrage élaborée par les ministères. Elle vise aussi à "développer l'utilisation de la **VAE** par les entreprises comme outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" et à "améliorer la performance du dispositif en augmentant le taux de certification (totale + partielle)".

"Il s'agirait aussi d'améliorer le service à l'utilisateur en fluidifiant et en raccourcissant les parcours de certification, par exemple, par une nouvelle organisation territoriale des jurys, grâce à l'utilisation systématique des nouvelles technologies (dématérialisation du dossier de **VAE**, organisation des jurys à distance par visio conférence)", indique la fiche de cadrage. "L'évaluation devra déterminer dans quelle mesure la mobilisation des partenaires sociaux, au niveau des branches professionnelles et des entreprises, contribue au succès de la **VAE** et faire des recommandations pour développer cette implication."

Parmi les questions auxquelles l'évaluation devra répondre, la fiche mentionne notamment l'impact de la **VAE** dans le parcours professionnel des bénéficiaires. Elle cite aussi la réduction des taux d'abandon en cours du processus. L'évaluation pourra s'intéresser aux pratiques, en France ou à l'étranger, qui mériteraient d'être "davantage explorées".